

PAR COURRIEL

Le 10 août 2016

**Objet : Demande d'accès n° 2004 63971 - Réponse**

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu, le 9 août dernier, votre demande concernant le certificat d'autorisation pour l'entreprise PRF situé au 1757, Haut-Rivière Nord à Sainte-Pie.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation, 28 octobre 1986 (2 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (4)

ÉTUDIÉ PAR:	<i>R. Pélissier</i>
AUTORISÉ PAR:	<i>J. Guenette</i>
AUTORISÉ PAR:	

Sainte-Foy, le 28 octobre 1986.

LES ENTREPRISES P.R.T. ST-PIE INC.  
1757, Haut-Rivière Nord  
St-Pie (Québec)  
JOH 1W0

A l'attention de Monsieur Clément Pelletier, président

Objet: Certificat d'autorisation

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 27 septembre 1986, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la Qualité de l'Environnement (L.R.Q., c. Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués sur le lot P-698, au 1757, Haut de la Rivière Nord à St-Pie et peuvent décrits sommairement comme suit:

- a. Aménagement d'un atelier d'équarrissage du type "fondeur" pouvant transformer <sup>art. 23-24</sup> livres de matières premières par jour;
- b. ségrégation des eaux usées sanitaires, des eaux non contaminées et des eaux usées de procédé;
- c. Installation d'un intercepteur à graisse d'une capacité effective de <sup>art. 23-24</sup> gallons dont les dimensions auront 8 pieds de longueur, 4 pieds de largeur et dont la hauteur liquide sera de 4 pieds;
- d. installation d'une fosse septique d'une capacité de <sup>art. 23-24</sup> gallons impériaux pour recevoir les eaux usées sanitaires et les eaux usées industrielles dégraissées;

e. construction d'un filtre à sable classique de 760 pieds carrés qui devra être localisé, à une distance minimale de 35 pieds de la rivière, de 20 pieds du bâtiment et de 100 pieds du puits d'eau potable.

L'élément épurateur aura une longueur de 33 pieds et une largeur de 23 pieds; il sera construit tel qu'indiqué au plan. L'émissaire sera submergé et longera le fond de la rivière sur une distance de 3 pieds.

f. installation d'un tuyau d'échantillonnage de 6"0 sur l'effluent du filtre à sable pour permettre la vérification de la qualité des eaux épurées avant déversement au cours d'eau.

Le tout conformément aux plans 01, 02, 03 préparés et émis le 27 septembre 1986 par Monsieur Clément Pelletier président de la compagnie, le tout suivant les renseignements fournis dans le formulaire de demande de certificat d'autorisation signé par M. Clément Pelletier en date du 27 septembre 1986.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute approbation ou autorisation requise par toute loi et tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice Masse, ing.  
Directeur général de  
l'assainissement des eaux

c.c.: Me Emile Ducharme, MAPAQ  
Mme Cécile Charron, sec.-trés. Paroisse St-Pie  
M. Jean-Yves Saucier, Direction Régionale de Montréal